

Cartographie des zones humides (*) identifiées à partir du critère de la végétation hygrophile sur la commune de Wemaers-Cappel

(Echelle : 1 / 12 500ème)

* L'inventaire des zones humides du SAGE est non exhaustif. Tout porteur de projet doit s'assurer, au titre de la loi sur l'eau (art. R.214-1 du code de l'environnement), que son projet ne porte pas atteinte au fonctionnement d'une zone humide



